

n° 44
Novembre 2022



snuter34fsu@yahoo.com

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSU TERRITORIALE

DE L'HÉRAULT!

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter34fsu.fr

Tel : 07.83.83.77.65

snuter34fsu@yahoo.com

Acte I, Scène finale...

Il y a 4 ans nous attendions de savoir si nous allions devenir représentatifs. Alors que nous avions simplement formulé le vœu de l'être, c'est-à-dire de gagner un élu en Comité Technique (CT) le résultat fut largement au-delà de nos attentes avec 2 élus en CT, 2 en CAP A, 1 en CAP B, 1 en CAP C et 3 élus en CCP C (majoritaire). Nous savions alors déjà que la prochaine serait plus dure encore car confirmer, ou encore dépasser un tel score devenait un vrai challenge. Notre faible implantation chez les techniques du PMO n'est pas (encore) corrigée ni compensée par le travail que nous allons commencer avec nos adhérent.es agent.es des collèges dès janvier 2023. Côté insertion, travail social, médico-social et à la crèche, nous sommes présents et innovant en matière d'idée, de construction ou de qualité revendicative. Et même si nous savons que nombre de collègues céderont aux sirènes des revendications individualistes et à courte vue qui font leur « beurre » dans les épuisements, les souffrances et les colères sans jamais y mettre fin, la FSU refusera toujours cette approche plus destructrice que constructive.

Chez les assistants familiaux, nous déplorons d'être la seule organisation syndicale à les accompagner et à les avoir défendus tout au long du mandat. Cela s'est cruellement vu au moment du Ségur où nous nous sommes retrouvés bien seuls à le réclamer pour ces professionnels, y compris dernièrement ! La progression de nos adhésions dans ce secteur démontre cependant notre vitalité.

Et puis il y a les anonymes, celles et ceux des agent.es que nous ne connaissons pas mais qui s'intéressent à leurs conditions de travail, leur carrière, leur rémunération et qui se sont aperçus que la FSU s'adressait régulièrement à elles/eux pour les informer. Ce sont les plus nombreuses et nous espérons qu'ils-elles franchiront l'étape du vote pour nous permettre de continuer voire même d'améliorer encore notre travail.

Bref ces quelques jours sont donc cruciaux pour notre organisation syndicale et chaque vote compte. Il est essentiel que vous pensiez à voter (en CST et CAP ou CCP) et que vous encouragiez vos collègues à le faire.

Vous dire enfin que, quels que soient nos résultats nous sommes fiers d'avoir des adhérent.es comme vous !

Recevez nos chaleureuses salutations syndicales

Pour le Bureau du SNUter34-FSU

Emmanuel Samson



Syndicat FSU des territoriaux 34
Maison des Syndicats
474 allée Henri II de
Montmorency
34000 Montpellier
snuter34fsu@yahoo.com
07.83.83.77.65

LA FSU TERRITORIALE
ensemble AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



On est là !

A celles et ceux de la collectivité qui ont été attentifs au dialogue social, l'action et l'impact des actions de la FSU n'ont pu leur échapper.

Notre stratégie syndicale nous a amené à être le syndicat qui a, pour la première fois, permis la naissance de l'idée et la validation d'une pénibilité spécifique au travail social et médico-social qui va toucher certains agents de la DGA-SD, de la DETIE et de la DGA-AG.

Nous sommes aussi les seuls à, dès la première réunion du comité de suivi temps de travail, à avoir réclamé une réduction de temps de travail pour pénibilité en faveur des collègues des espaces verts et rando-pisteurs en obtenant l'engagement d'une révision rapide du périmètre des agent.es concernant la pénibilité.

C'est à la FSU et exclusivement à la FSU que les agent.es de Catégorie C verront leur prime de foin d'année rallongée de 110€ supplémentaires.

C'est enfin à la FSU (et à SUD) que nombre d'agents administratifs de la DGA-SD, de la DETIE et nombre de personnels de la crèche vont percevoir soit le SEGUR soit une prime, qui n'est pas à la hauteur du Ségur mais qui marque aussi une reconnaissance tant attendue et cette appartenance à la communauté du travail social et médico-social. (Voir + bas)

Enfin votre syndicat est aussi le seul qui a osé informer, décrypter, expliquer, critiquer, toujours dans les détails, l'application des 1607 heures, celle du RIFSEEP comme du Ségur.

Bref la FSU est là et bien là dans la vie des agent.es de la collectivité. Il faut à présent qu'ils nous aident à avoir les moyens de continuer et si possible de faire encore mieux.

Alors pensez bien évidemment à voter, mais faites voter FSU autour de vous !

LES SCORES FSU DE 2018 : NOUS POUVONS FAIRE MIEUX !

En 2018 nous avons deux fois moins d'adhérent.es, nous avons peiné à monter nos listes en CAP C et CAP B et pourtant nous avons réussi à être représentatif partout !

En Comité Technique : 4659 inscrits, 2510 exprimés (taux de participation 54,94%), 480 votants pour la FSU (19,10% et 2 élu.es)

En CAP A : 1149 inscrits, 760 votes exprimés (taux de participation 67,10%), 174 pour la FSU (22,89% et 2 élu.es)

En CAP B : 607 inscrits, 416 votes exprimés (taux de participation 71,17%), 56 voix pour la FSU (13,46% et un.e élu.e)

En CAP C : 1983 inscrits, 989 exprimés (taux de participation 51,08%), 101 voix pour la FSU (10,21% et un.e élu.e)

En CCP-C : 766 inscrits, 266 exprimés (taux de participation 35,64%), 122 voix pour la FSU (45,86% et un.e élu.e)

Attention il y a aura un effet mécanique dû à l'absence de Sud du scrutin et seulement 4 organisations en lice. Par ailleurs le nombre d'inscrits a aussi augmenté partout :

En CST (ancien CT) : 5304 inscrits (+13,84%)

En CAP A : 1194 inscrits (+3,92%)

En CAP B : 628 inscrits (+3,46%)

En CAP C : 2027 inscrits (+ 2,22%)

En CCP (les 3 CCP de 2018 totalisaient 857 inscrits) : 1347 inscrits (+57,18%), qui lorsque l'on sait qu'il y a moins d'assistants familiaux, démontre l'augmentation des contrats, pour beaucoup précaires, dans la collectivité. Et oui la loi de transformation de la fonction publique est passée par là...



De l'importance du vote, et du vote FSU

Toute élection montre d'abord, par la hauteur de la participation, l'intérêt que portent les électeurs pour les affaires qui les concernent. L'élection professionnelle, organisée tous les 4 ans, ne sert pas à savoir qui est le syndicat le plus fort, mais bien à répartir les droits syndicaux. Et c'est le vote en Comité Social Territorial (CST), qui concerne tous les agent.es, titulaires et contractuel.les, qui sert de repère. C'est-à-dire la capacité pour chaque organisation syndicale à disposer de temps de disponibilité pour le syndicat. Ce temps est bien entendu utilisé pour la préparation des instances paritaires mais surtout pour, à la fois travailler nos revendications, y compris les revendications catégorielles (travailleurs sociaux, assistants familiaux, agent.es des collèges, agent.es de l'insertion, agent.es techniques, etc.), et aussi se rendre disponible pour aller auprès des agent.es comme nous l'avons fait pour le RIFSEEP et le temps de travail ces dernières semaines. Bien évidemment le vote sert aussi aux négociations et concertations avec l'exécutif et l'administration car plus un syndicat représente un grand nombre d'agent.es, plus il sera écouté et entendu par ses interlocuteurs... Vous comprenez donc l'importance attribuée à cette séquence de vote.

LE 8 AU SOIR : VENEZ AU SALON JEAN BÈNE !



Le dépouillement électronique aura lieu ce jeudi 8 décembre à partir de 17h40 au Salon Jean Bène. Tous les agent.es qui le souhaite peuvent y assister et même boire une verre offert par l'administration à l'issue de la proclamation des résultats et un deuxième (et dernier...) au local syndical FSU pour fêter quels qu'ils soient nos résultats et le nouveau mandat. Tout ça bien évidemment si la Covid, à nouveau menaçante, ne l'empêche pas.

LUTTER CONTRE LES IDÉES FAUSSES SUR LES RETRAITES !

Vous avez entendu les annonces gouvernementales sur la réforme des retraites à venir. Cela n'est pas une surprise et on s'y prépare. Pour preuve ce premier communiqué publié dans le Comprendre & Agir spécial élection intitulé « Pour des retraites dignes et solidaires » que vous pouvez lire ici : <http://www.snuter34fsu.fr/2022/11/30/ne-votez-pas-fsu-par-hasard/>

Le syndicat a aussi acheté deux exemplaires du livre « En finir avec les idées fausses sur les retraites » de Benoit Teste, Secrétaire général de la FSU qui passe au crible 60 idées reçues sur les retraites ou comment sortir d'un fatalisme qui laisse croire que la retraite par répartition n'a pas d'avenir. « On n'aura pas de retraites parce qu'on a commencé à travailler tard », « Il faudra travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps », « Il vaut mieux épargner et se faire un petit capital pour nos vieux jours que de compter sur les cotisations des actifs », « Ce sont les régimes spéciaux de quelques salariés privilégiés qui déséquilibrent le budget des retraites », « La retraite à point, c'est plus juste, puisque chaque heure travaillée compte », « Les femmes seront les grandes gagnantes de la retraite à points »... Autant d'idées qui circulent dans l'opinion à propos de la question des retraites. Si nous déclinons dans nos futures communications les idées fausses les plus répandues, ce livre est empruntable par les adhérent.es dès cette semaine.



RIFSEEP : les fiches de salaire sont arrivées !

La vérité des fiches de paie est en train de s'égrener ces derniers jours. Chaque agent.es réalise à la fois le groupe de fonction dans lequel il a été placé et les nouveaux montants de son régime indemnitaire. On ne blâmera pas les collègues de la RH qui, à moyen constant, ont dû en un temps contraint, mettre en place le RIFSEEP pour tous les agent.es et le temps de travail, tout en expédiant les «affaires courantes». Cependant il n'est pas forcément facile de comprendre sa fiche de paie et le lien de cause à effet entre la nouvelle attribution des IFSE et leur traduction sur la fiche de paie. En début de semaine dernière on a publié une mise à jour de notre revue Comprendre & Agir #14 (juin 2022) spéciale RIFSEEP ou l'on expliquait notamment la prise en compte de l'augmentation du point d'indice en juillet sur notre régime indemnitaire et donc la récap IFSE de novembre.

Ci-dessous un exemple avec un Assistant Socio-éducatif qui ne bénéficie pas de clause de sauvegarde ce qui est le cas de la plupart des ASE. On reste disponible pour chacun d'entre vous pour décrypter votre fiche de paie si nécessaire.

Designation	Code	Montant	Base	Taux	Cote	Retenues
TRAITEMENT DE BASE			2745,11	1,00	2745,11	
NOUVELLE BONIFICATION INDIC.				1,00	97,00	
SUP. FAMILIAL DE TRAITEMENT					95,93	
INDENNITE DE RESIDENCE					28,42	
INDENNITE DEPARTEMENTALE						325,10
INDENNITE DEPARTEMENTALE						325,10
INDENNITE DEPARTEMENTALE						325,10
INDENNITE DEPARTEMENTALE						325,10
IFSE SOCLE					1766,69	
IFSE SOCLE					441,57	

Ce montant qui nous est retenu est celui de notre ancien Régime Indemnitaire qui nous a été versé pendant 4 mois (juillet, août, septembre, octobre 2022)

Ce montant qui nous est attribué c'est celui de notre nouvelle IFSE sur 4 mois (juillet, août, septembre, octobre 2022)

Ce montant est celui de notre nouvelle IFSE socle issu du RIFSEEP, montant que nous percevrons tous les mois

Donc pour vérifier ce qui m'est versé de façon rétroactive il faut soustraire le régime indemnitaire que nous avons perçu pour 4 mois (juillet, août, septembre et octobre) au montant d'IFSE socle que nous aurions dû percevoir.

Assistants familiaux, Rifssep, Temps de travail, Ségur : des infos syndicales dans tout l'Hérault !

Jacou - Pignan - Sérignan - Alco 1, 2 et Petit Alco - Champ de Mars - Mosson - Béziers-Cœur de ville - Lunel - Pierrevives - Bédarieux - SEM, SDIP, SDAP - Hauts de Massane - Sète - Clermont l'Hérault - Montpellier Burotech - Béziers Foch - Pézénas - STS Alco...

LA FSU TERRITORIALE

snuter34fsu@yahoo.com Tel : 07.83.83.77.65 www.snuter-fsu.fr



Séгур : pas après pas...



On ne va pas refaire ici toute l'histoire mais la rencontre du 28 novembre nous a permis d'y voir plus clair sur le périmètre qui se dessine pour le Ségur au conseil départemental de l'Hérault. Nous restons autant déçus qu'indignés que les assistants familiaux en soi toujours exclus. Cependant il faudra que les agent.es se souviennent, au moment où toutes les organisations syndicales voudront s'emparer de cette réussite, qu'elles-ils le doivent certes à deux seules organisations (la FSU et SUD), mais aussi à celles et ceux qui ont cru que c'était

possible et qui ont joué un rôle déterminant dans le retournement de situation du 31 mai dernier, en convainquant l'administration d'y réfléchir.

Les agents administratifs de la DGA-SD et de la DETIE peuvent remercier en effet Emilie, secrétaire de STS et tête de liste FSU en CAP C, les auxiliaires de puériculture et leurs collègues agent.es d'entretien et cuisinier.es peuvent remercier Sonia et Amandine, auxiliaires à la crèche départementale et candidates FSU en CAP B, les conseillers d'insertion peuvent remercier Léonard candidat FSU en CAP A et ceux de la MDA Lucie. C'est leur mobilisation et leur courage qui va permettre cette reconnaissance collective. En effet la FSU n'est pas une chose abstraite c'est un collectif de femmes et d'hommes qui s'engagent.

Il y a une dizaine de jours nous avons écrit au Président pour traduire nos revendications liées au périmètre énoncé début août, à savoir le Ségur en Complément de Traitement Indiciaire pour tous ceux de la DGA-SD, DGA-RH et DGA-DETIE dont le cadre d'emploi figure sur le décret (paru le 30 novembre au journal officiel) et un Ségur équivalent sous forme de prime pour tous les autres. Cela n'est évidemment pas la proposition que nous a fait la collectivité qui a finalement largement ouvert son périmètre et souhaite y consacrer un budget de plus de 7 millions d'euros annuel.

La proposition de l'administration est faite sur quatre niveaux qu'elle a définis :

- Les agent.es relevant du **Séгур strict ou de la Prime Ségur (Médecins)**
- Les agent.es **hors Séгур** exerçant un accompagnement socio-éducatif et ayant des grades comparables au Ségur Strict
- Les agent.es **hors Séгур** intervenant dans la chaîne socio-éducative
- Cadres hors Ségur intervenants dans la chaîne socio-éducative

Vous disposez de ces tableaux parce que vous êtes adhérent.es à la FSU et qu'à la FSU que nous tenons à ce que nos adhérent.es soient informé.es au plus près des projets en cours. Bien entendu ils peuvent faire l'objet d'échanges avec vos collègues mais **nous vous demandons cependant de ne pas les diffuser car ils font encore l'objet de discussions.**

GRADES ET METIERS	DECRET SEGUR SEGUR STRICT / PRIME SEGUR Rétroactivité au 1 ^{er} avril 2022	HORS DECRET SEGUR GRADE COMPARBLE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022	HORS SEGUR CHAINE SOCIO-EDUCATIVE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022
DGA-SD			
Travailleurs sociaux			
Travailleurs sociaux (ASE, CSE, Moniteurs éducateurs) en STS, équipes relais, ISCG, Service MNA, SDA SSPAD / MDA.	CTI de 237,65€ brut		
ASE en SDA et service centraux – métier évaluateur / Référent insertion professionnel services centraux MDA. ASE du SDIP (pasef) ASE et EJE au SAT (DPMI)		IFSE majorée : 86€	
Travailleurs médico sociaux			
Travailleurs médico-sociaux : infirmier.es, sages-femmes, puéricultrices, ASE, équipe relais, Cadres de santé, EJE DPMI/ PASEF, managers RTAPMI cadre de santé, sages-femmes, puéricultrices	CTI de 237,65€ brut		
Infirmiers et cadre de santé évaluateurs des SDA / MDA, Infirmiers , ergothérapeutes, psychologues services centraux MDA		IFSE majorée de 237,65 €	
Médecin de PMI	Prime Ségur de 517€		
Médecins évaluateurs en SDA et DOMS et médecins coordinateurs DEF		IFSE majorée de 517€	

GRADES ET METIERS	DECRET SEGUR SEGUR STRICT / PRIME SEGUR Rétroactivité au 1 ^{er} avril 2022	HORS DECRET SE- GUR GRADE COMPAR- BLE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022	HORS SEGUR CHAINE SOCIO- EDUCATIVE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022
DGA-SD			
Agent.es adminis- tratifs			
Assistant.es administratifs en STS et SDA (métier assistant de gestion admi- nistrative)			IFSE majorée de 57€ pour les agent.es de cat.C et Cat. B
Assistant.es de gestion administrative en STEF Personnels administratifs service MNA			IFSE majorée de 57€ pour les agent.es de cat.C et de 69€ pour les agent.s de Cat. B
Accompagnateurs sociaux			IFSE majorée de 57€
Encadrement			
Managers RTPMI méde- cins	Prime Ségur de 517€		
Managers médecins SAT et DPMI		IFSE majorée de 517€ €	
Managers de proximité CSE (RTS, RTEF, Equipe Relais, RTA SDA / MDA)		IFSE majorée de 86€	
Managers de proximité Attachés (RTS, RTEF, Equipe Relais, RTA SDA / MDA)			IFSE majorée de 86€
Managers de proximité MNA et SDIP			IFSE majorée de 86€

DGA-DETIE			
Agent.es administratifs			
Gestionnaires adminis- tratifs Insertion RSA et Ser- vice droits RSA (hors agent.es contrat de projet)			IFSE majorée de 57€ pour les agent.es de cat.C et de 69€ pour les agent.s de Cat. B
Conseillers d'insertion			
Conseillers en insertion sociale et professionnelle RSA et Contrôleurs RSA		IFSE majorée de 86€	IFSE majorée de 86€
Encadrement			
Cadres chefs de service insertion RSA de Cat A			IFSE majorée de 86€
Responsable d'unité (Resp. de secteur) cat. B			IFSE majorée de 69€

GRADES ET METIERS	DECRET SEGUR SEGUR STRICT / PRIME SEGUR Rétroactivité au 1 ^{er} avril 2022	HORS DECRET SE- GUR GRADE COMPAR- BLE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022	HORS SEGUR CHAINE SOCIO- EDUCATIVE IFSE MAJOREE Rétroactivité au 1 ^{er} Juillet 2022
DGA-RH			
Pôle petite enfance			
Auxiliaires de puéricul- ture à la crèche	CTI de 237,65€ brut		
Agent.es de propreté et de restauration			IFSE majorée de 57€
Managers de proximité (EJE, Cadres de santé, CSE, Infirmier.es)		IFSE majorée de 86€	
Autres			
Assistante sociale du per- sonnel	CTI de 237,65€ brut		
Psychologue du travail, infirmière coordinatrice RH, conseillères en par- cours professionnels			IFSE majorée de 86€
Gestionnaire RH (accidents du travail – maladie professionnelle), chargée de coordination handicap			IFSE majorée de 69€
Gestionnaire administra- tifs en charge du secréta- riat du conseil médical			IFSE majorée de 57€
Manager de proximité parcours professionnels			IFSE majorée de 86€

Il y a aurait beaucoup de choses à dire tellement l'ouverture du Ségur a pris des formes parfois plus que surprenantes. En effet il semble que l'administration se serve du Ségur à la fois pour travailler l'attractivité de certains métiers. Par exemple les médecins notamment en maintenant un même niveau de prime à 517€ pour les médecins coordinateurs et ceux appartenant à la chaîne hiérarchique ce qui n'est pas le cas pour les cadres de proximité (RTS, etc.). Il semble aussi que la DGA-RH se servent du Ségur pour renforcer le régime indemnitaire de certains de ses personnels plutôt très éloignés de l'idée que l'on peut se faire du Ségur. Et dernière chose il y a un retour en arrière sur le périmètre précédent qui voyait les ASE du SDIP percevoir le Ségur.

Nous l'avons dit, nous sommes satisfaits d'avoir permis ces ouvertures sur la RH (Pôle Petite Enfance), la DETIE et les personnels administratifs. Nous aurions préféré l'augmentation de l'IFSE socle plutôt du majoré pour une question de pérennité de la prime.

Nous avons cependant priorisé plusieurs revendications :

- Notre volonté toujours intacte de voir les assistants familiaux intégrer le Ségur
- Notre souhait de voir les ASE des SAT percevoir un CTI et du SDIP une prime Ségur équivalente
- Doubler l'IFSE majorée des assistantes administratives de STS pour passer à 114€ brut
- Voir les AARTS et AADMDS percevoir une IFSE majorée de 57€ au même titre que les AA de STEF au regard de la réalité des pratiques professionnelles et du lien aux usagers de nos services.

Ces revendications ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la vice-présidente. Nous avons été les seuls à défendre les revendications concernant les AA de STS, RTS et DMDS, les seuls à défendre les ASE de SAT et du SDIP tandis que la CGT polarisait son attention sur le seul sort des AA de STEF, et avec FO ont défendu la nécessité d'un Ségur pour les assistants familiaux.

Une nouvelle proposition devrait nous être faite dans les jours ou semaines à venir.

A suivre !



AGENDA MILITANT

- ▶ **Vendredi 9 décembre 2022** : Réunion de Bureau élargi aux nouveaux élu.es SNUTER34 (Montpellier – Alco)
- ▶ 15 et 16 décembre 2022 : Secrétariat National SNUTER (Les Lilas)
- ▶ **Janvier 2023** : réunion des élu.es FSU aux instances CST, CAP et CCP (date à définir)
- ▶ 12 et 13 janvier 2022 : Secrétariat National SNUTER (Les Lilas)
- ▶ 17 et 18 janvier 2022 : Bureau National de la FSU Territoriale (Paris)

PENSE-BÊTE

’ ’ ’ ’ **Contactez la FSU (Attention les militants FSU sont aussi parfois en vacances !...)**

Parce que nous sommes un syndicat de proximité, que tout le monde se connaît plus ou moins on a parfois tendance à saisir tel ou tel responsable du syndicat ou élu du personnel (CAP, CT, CHSCT et CCP-C) directement. C'est sans oublier que tous les militants du syndicat, y compris ceux bénéficiant de temps de décharge pour activité syndicale sont aussi sur un poste de travail. C'est, depuis notre création, le choix de notre syndicat d'être au plus près des conditions de travail des agents pour mieux agir localement. Par ailleurs en contactant directement un responsable sur ses coordonnées personnelles ou professionnelles vous oubliez que lui aussi a droit d'être en congés, y compris du syndicat ! Par conséquent éviter de vous adresser directement aux responsables sur leurs téléphones ou leurs messageries professionnelles et privilégiez le mail de la section syndicale dont vous dépendez. Pour le conseil départemental de l'Hérault : fsu.cd34@gmail.com (par téléphone au 0467677704 ou 0783837765), pour Saint Jean de Védas : fsu.vedas@gmail.com (par téléphone au 0767103050)

Cotisations / presse syndicale

Un problème ou une question sur votre adhésion, votre cotisation ou encore les revues de la FSU et de la FSU territoriale ? N'hésitez pas à nous interpellier sur l'adresse mail snuter34fsu@yahoo.com

Ajustez votre cotisation !

Vous passez à temps partiel, vous avez changé de grade et d'échelon, vous partez en congés parental, vous repassez à temps plein, vous bénéficiez d'une augmentation de salaire grâce au RIFSEEP ou au Ségur, bref votre salaire change ? N'oubliez pas de mettre votre cotisation en cohérence avec votre fiche de paie. Nos cotisations servent à faire vivre l'outil syndical afin de permettre à la fois à ce que l'engagement militant de celles et de ceux qui donnent de leur temps ne donnent pas en plus de leur argent. Nos cotisations servent aussi à structurer, organiser et diffuser la réflexion et la parole des salariés, et ceci en toute liberté. Ce n'est que parce que nous payons des cotisations que ces derniers mois nous avons pu investir en matériel, participer aux Bureau National et à la rencontre nationale sur le travail social ou encore distribuer gratuitement plus de 3000 exemplaires du Guide des Carrières aux agents de notre collectivité. Sur le site du snuter34 vous avez toutes les informations nécessaires pour connaître le montant de votre cotisation (<http://www.snuter34fsu.fr/adherer/>) et pourquoi-pas lutter contre les idées reçues de vos collègues qui hésitent à nous rejoindre ! A la FSU Territoriale nous sommes conscients qu'adhérer à un coût pour chacun et c'est pour cette raison que nous sommes attentif à tous nos adhérent-es, et qu'un certain nombre de nos publications (comme celle-ci) ne sont destinés qu'à eux/elles !